



**Rapport du Comité des projets
sur la réunion du 30 mars 2011**

1. Le Comité des projets, présidé par Son Excellence M. José Ángel López Camposeco (Guatemala), s'est réuni à Londres le 30 mars 2011 pour la première fois en vertu de l'Accord international de 2007 sur le Café.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document PJ-1/11 Rev. 1.

Point 2 : Président et Vice-président

3. Le Comité a décidé de nommer Son Excellence M. José Ángel López Camposeco (Guatemala) au poste de Président et Mme Amy Karpel (États-Unis) au poste de Vice-présidente pour 2010/11.

Point 3 : Projets de mise en valeur du café

4. Le Directeur exécutif par intérim a déclaré que l'OIC avait rencontré des représentants du Fonds commun pour les produits de base (FCPB) le 30 novembre 2010 à Amsterdam pour discuter de questions relatives aux projets FCPB/OIC et de collaboration future. Il a également participé à la réunion annuelle du FCPB et des organismes internationaux de produits (OIP) qui s'est tenue à Lisbonne le 7 mars 2011, qui a examiné plusieurs questions, notamment le rôle et le mandat futurs du FCPB, les recommandations de l'examen intermédiaire sur le rôle du FCPB et des OIP dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets, les causes de la volatilité des prix des produits de base et les préparatifs pour la 4^e Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV).

5. Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté en outre que le Comité des finances et de l'administration (CFA) s'est réuni le 29 mars et a examiné la situation des Membres qui ont des arriérés de plus d'un an. Le CFA a décidé de recommander au Conseil que, après septembre 2011, ces Membres ne bénéficient pas du parrainage par l'Organisation des nouveaux projets devant être examinés par le Comité des projets. Ces Membres doivent cependant avoir la possibilité de présenter leur cas au Conseil au sujet de leur incapacité à s'acquitter de leurs obligations financières.

Point 3.1 : Projets en cours d'examen par l'OIC

6. La Chargée des projets a présenté le document PJ-7/11, dans lequel figure un rapport de situation sur les projets, et le document PJ-5/11, dans lequel figure le rapport du Comité virtuel de présélection (CVP) sur deux nouvelles propositions qui seront examinées par les Membres.

*Adaptation au changement climatique dans la région PROMECAFE
(Amérique centrale et Caraïbes)*

7. Le représentant de PROMECAFE a fait une présentation sur cette proposition, dont le texte est disponible à la section présentations technique du site web de l'OIC (<http://dev.ico.org/presents/presentation1011.htm>). La Chargée des projets a déclaré que le CVP a examiné pour la première fois la proposition contenue dans le document PJ-3/11 et était partagé entre l'approbation ou la révision du projet. La proposition concerne deux pays qui ne sont pas encore membres de l'Accord de 2007 (République dominicaine et Jamaïque), et qui ont tous deux indiqué qu'ils mettaient tout en œuvre pour parachever les procédures d'acquisition de la qualité de Membre dès que possible. En outre, trois des pays participants (République dominicaine, El Salvador et Panama) ne sont pas encore membres du FCPB.

8. On a fait valoir que la proposition concerne une question très importante pour les Membres mais que son budget n'est que de 600 000 dollars et pourrait être insuffisant pour atteindre les objectifs. En outre, le calendrier semble trop ouvert. Des préoccupations ont été exprimées au sujet du processus d'adaptation des modèles de circulation à l'échelle mondiale en utilisant une résolution d'environ 1 km dans les régions montagneuses, qui pourrait se traduire par des incertitudes ; il est nécessaire d'améliorer la précision des résultats. La manière d'évaluer l'impact du changement climatique sur la qualité du café dans un délai aussi court n'est pas précisée. Le cœur du projet devrait être les effets du changement climatique sur la production et leurs implications pour chaque pays dans la

région. Les autres points soulevés par le CVP, comme la question des cultures de substitution, les effets sur la production de chaque pays, le fait de savoir si d'autres régions pourraient convenir à la production de café, l'adéquation des sols, etc. ont été soulignés. Il s'agit une proposition solide qui doit être affinée avant d'être poussée plus avant.

9. Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté que certains pays n'étaient pas membres de l'Accord de 2007 ou du FCPB. Il a décidé de recommander au Conseil que la proposition soit révisée en tenant compte des observations formulées lors de cette réunion et par le CVP, puis réexaminée à une réunion future.

Durabilité de la chaîne d'approvisionnement du café et adaptation/atténuation du changement climatique par l'évaluation du cycle de vie (étude)

10. Le représentant de *Oxford University Consulting* (OUC) a fait une présentation sur cette proposition, dont le texte est disponible à la section présentations techniques du site web de l'OIC (<http://dev.ico.org/presents/presentation1011.htm>). La Chargée des projets a déclaré que le CVP a examiné pour la première fois la proposition contenue dans le document PJ-4/11 et a recommandé de l'approuver. L'étude a été définie dans le contexte du cadre préliminaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'OIC pour les études sur le café, l'environnement et le commerce international (EB-3723/99). L'esquisse de cette étude a été financée par le PNUE et présentée au Comité exécutif en mai 2000 (document EB -3747/00).

11. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que la Colombie et le Brésil avaient déjà effectué des travaux sur le calcul des émissions de carbone liées au cycle de vie du café, comme le modèle CREFT élaboré par Cenicafé et les travaux d'Embrapa présentés à la Conférence mondiale du Café en 2010, avec des résultats nouveaux depuis cette époque. Il a été suggéré d'explorer les possibilités de synergies avec les travaux entrepris par le Brésil et la Colombie, afin d'obtenir de meilleurs résultats. S'agissant de la Tanzanie, ce pays a entrepris des travaux sur le changement climatique dans la région du Kilimandjaro. Les initiateurs ont été invités à contacter les autorités de ce pays et à tenir compte des informations existantes. On s'est félicité de la participation d'Illycaffè sous forme de cofinancement en nature. Le Comité a noté que certains pays pourraient être en mesure de fournir une aide en nature. En réponse à plusieurs questions, OUC a confirmé qu'elle utiliserait trois méthodes de collecte de données (littérature existante, bases de données existantes et enquêtes). Elle accueillerait favorablement l'aide des Membres pour mettre à disposition les résultats des recherches nationales publiés dans leurs pays.

12. Le Comité a pris note de ces renseignements et de l'importance de la question permanente du changement climatique qui devrait figurer en permanence à l'ordre du jour. Des recherches d'adaptabilité et un échange constant d'informations sur les changements des régimes de précipitations, les élévations de température, etc. sont nécessaires pour que, dans les trois à cinq prochaines années, les Membres puissent avoir une meilleure idée de ce qui se passe pour mettre en place les moyens d'y faire face. Plusieurs initiatives devraient être regroupées dans ce projet à long terme.

13. Enfin, le Comité a décidé de recommander que les initiateurs révisent le projet pour tenir compte des synergies avec les travaux entrepris par le Brésil et la Colombie sur l'empreinte carbone dans le cycle de vie de café, et de recommander au Conseil de l'approuver sur cette base. Le Comité a également noté que, le Pérou n'étant pas Membre de l'Accord de 2007, il ne serait pas inclus dans la proposition.

Point 3.2 : Projets en cours d'examen par le FCPB

14. La Chargée des projets a déclaré que, lors de sa réunion en janvier 2011, le Comité consultatif du FCPB a approuvé des instruments de préparation de projet pour que des consultants procèdent à une évaluation et à l'élaboration de la proposition intitulée : "Régénération qualitative et quantitative du café pour améliorer les conditions de vie des caféiculteurs frappés et déplacés par la guerre, les réinstaller dans leurs régions d'origine et protéger leur environnement biophysique en République démocratique du Congo". Elle a également fait rapport sur les projets suivants qui ont été examinés par le Comité d'évaluation des projets du FCPB (CEP) en novembre 2010.

*Amélioration du potentiel de la production de Robusta gourmet
en Ouganda, Tanzanie et Angola*

15. Après examen par le CEP FCPB, la proposition sera révisée et soumise de nouveau au FCPB pour examen en juillet 2011.

*Application d'un modèle de lutte contre les ravageurs et de bonnes pratiques agricoles (BPA)
dans plusieurs régions caféicoles d'Indonésie*

16. Le CEP FCPB a estimé qu'une participation éventuelle du FCPB serait minoritaire, les institutions nationales pilotant le financement et les opérations. Le Comité a noté la demande que le Directeur exécutif par intérim fasse part au FCPB de l'importance que cette proposition revêt pour l'Indonésie.

Amélioration de la transformation et de l'accès au marché du café africain

17. Le CEP FCPB a conclu que le profil du projet devait être affiné. Le coût de chaque élément semble élevé par rapport aux activités proposées et le FCPB a financé plusieurs projets sur le café avec des objectifs de renforcement des capacités d'accès au crédit qui pourraient être transposés aux bénéficiaires ciblés par la présente proposition, qui pourraient alors prendre contact avec Afreximbank, ou d'autres bailleurs de fonds appropriés, pour obtenir des prêts destinés à l'achat de l'équipement nécessaire et entreprendre les mesures commerciales indépendamment du FCPB ou avec un rôle mineur du FCPB.

*Étude du potentiel des bourses de produits de base
et autres formes de marchés en Afrique de l'Ouest*

18. Le CEP FCPB a conclu que le FCPB a financé des initiatives similaires dans d'autres parties de l'Afrique et que l'expérience de ces projets pourrait être transposée en Afrique occidentale.

19. La Chargés des projets a également déclaré qu'en ce qui concerne le projet intitulé "Augmentation des revenus des caféiculteurs vietnamiens par l'accroissement de l'efficacité des exploitations agricoles et la gestion de qualité", l'OIC a contacté la Banque asiatique de développement de manière informelle pour demander un financement pour la proposition. Le gouvernement vietnamien a été invité à suivre cette question et on attend sa position avant de procéder. Le Comité a pris note des rapports sur ce point de l'ordre du jour.

Point 3.3 : Projets approuvés par le FCPB

20. La Chargé des projets a présenté le document PJ-8/11 dans lequel figure un rapport de situation sur la mise en œuvre des projets approuvés par le FCPB et le document PJ-6/11 dans lequel figure le résumé d'une nouvelle proposition de projet intitulée "Les crises économiques et les PMA tributaires des produits de base : Cartographie de la vulnérabilité à la volatilité des marchés et création d'une capacité de résistance aux crises futures". La proposition, soumise par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et approuvée par le Comité exécutif du FCPB en octobre 2010, a été lancée en novembre 2010 sous la supervision de l'OIC. Elle servira de base à une manifestation spéciale en Turquie le 8 mai 2011 dont le but est de parvenir à un consensus sur les domaines prioritaires des stratégies de mise en valeur des produits de base et sur une politique d'action en matière de produits de base en 2011-2020. Les représentants de la CNUCED et du FCPB feront une présentation sur cette question au Conseil pendant sa 106^e session. Des informations complémentaires sont disponibles à la section présentations techniques du site web de l'OIC (<http://dev.ico.org/presents/presentation1011.htm>).

21. Le Comité a pris note de ces renseignements et des documents PJ-6/11, PJ-7/11 et PJ-8/11. Dans le cas du projet intitulé "Accès au financement pour la mise en valeur de cultures de diversification dans les régions de caféiculture", le Comité a noté qu'un atelier serait organisé au Burundi en juillet 2011. Enfin, le Comité a noté que les propositions de projets nouvelles et révisées devant être examinées en septembre 2011 devront parvenir à l'OIC au plus tard le 24 juin 2011.

Point 4 : Procédures de soumission et d'examen des projets

22. La Chargée des projets a présenté le document PJ-9/11 dans lequel figurent des documents de base sur la présentation et l'examen des projets et a fait une présentation sur les procédures actuelles d'examen des projets (le texte de cette présentation est disponible sur demande auprès du Secrétariat). Elle a décrit les options pour le Comité virtuel de présélection (CVP), qui fonctionne en vertu de l'Accord de 2001, qui comprennent sa suppression, son maintien et son maintien sous une forme renforcée qui lui permettrait de fournir aux Membres une aide technique sur les projets. Cette dernière option dépend de son maintien.

23. Le Comité a pris note de ces renseignements et a examiné le document PJ-2/11 dans lequel figurent un projet de décision et des propositions de révision du mandat du CVP reflétant la nouvelle structure de l'Accord de 2007. Il a été proposé que le CVP continue à fonctionner en tant que sous-comité virtuel de présélection (SCVP) jusqu'à ce que le Comité des projets ait examiné les procédures de présélection des projets en vertu de l'Accord de 2007.

24. Au cours des débats sur ce point, il a été suggéré de modifier le paragraphe 10) du mandat afin de remplacer "liste récapitulative" par "document d'évaluation" ou un terme similaire, afin de faciliter l'envoi d'observations. On a fait valoir que le CVP a joué un rôle précieux dans la présélection des propositions et la fourniture d'observations techniques avant leur examen par le Comité et le Conseil en vertu de l'Accord de 2001, et ne coûte rien à l'Organisation. Il serait utile de continuer à avoir une présélection des propositions avant qu'elles ne soient examinées par le Comité des projets. Il a été proposé que l'UE, plutôt que ses États membres, siège au Comité. La suggestion a également été faite que le CVP pourrait être élargi pour inclure les membres du Comité des projets, et une quatrième option serait de mettre en place une procédure d'examen virtuel des propositions par les membres du Comité des projets, sans créer de sous-comité.

25. Le Comité a décidé de recommander au Conseil que le SCVP fonctionne jusqu'en septembre 2011 et a demandé au Directeur exécutif par intérim d'examiner des mécanismes d'examen des projets et de présenter des propositions d'examen technique des futurs projets pour examen à sa prochaine réunion.

Point 5 : Activités relatives aux projets dans le cadre de l'Accord de 2007

26. Mme Eltha Brown, 1^e chef de projet au FCPB, a fait un exposé sur les projets du FCPB et le financement (le texte de cette présentation est disponible à la section présentations techniques du site web de l'OIC). De plus amples informations sur le FCPB, y compris un manuel des projets, sont disponibles sur le site web du FCPB www.commonfund.org. Le Comité a pris note de ces renseignements et des préoccupations au sujet de l'impact de l'examen par le FCPB de ses activités sur la disponibilité des financements futurs des projets de mise en valeur du café, qui sont essentiels pour les pays producteurs. Il a été suggéré qu'un représentant du Fonds commun soit invité à assister aux réunions de septembre pour discuter de ces préoccupations et des critères des projets avec les Membres, de sorte que les pays puissent prendre en compte les questions pertinentes dans leurs propositions. Le Comité a noté en outre que tous les Membres devraient informer leurs capitales respectives de l'importance de la contribution du FCPB pour les projets de mise en valeur du café.

27. Le Directeur exécutif par intérim a noté que le mandat du Comité des projets, figurant à l'annexe III du document ICC-106-4, prévoit l'examen des activités telles que l'établissement des domaines thématiques prioritaires pour soutien au moyen de projets, le suivi et l'évaluation des projets et l'identification des sources de financement pour les projets et la coopération avec d'autres organismes. Les autres documents contenant des directives sur les priorités des projets sont notamment le plan d'action stratégique et la stratégie de mise en valeur du café (documents ICC-105-19 et ICC-105-16). Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté que cette question serait de nouveau examinée à la prochaine réunion.

Point 6: Questions diverses

28. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

Point 7 : Date de la prochaine réunion

29. Le Comité a noté que sa prochaine réunion aurait lieu à Londres pendant la 107^e session du Conseil, du 26 au 30 septembre 2011.